

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Madame Marie-Paule LEHMANN

<u>Etaient</u> présents :

Madame Marie-Paule LEHMANN, président de séance

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s):

Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir

à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s):

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Yves SUBLON

N° CD/2018/093 - 610 - Ingénierie publique

61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2019 - Propositions d'un projet de convention globale de moyens et d'un projet de convention de mission pour 2019, à conclure entre le Département et l'ATIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ;
- décide d'inscrire au budget 2019, au titre de la cotisation du Département du Bas-Rhin à l'ATIP, un montant de 746 905 € ;
- décide d'exonérer l'ATIP, de manière partielle et temporaire, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes, pour un montant de 650 000 € pour 2019, et de la prise en charge complémentaire, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;
- approuve les termes du projet de convention globale de moyens au profit de l'ATIP à conclure pour les années 2019 à 2021, annexé à la présente délibération, et venant se substituer à la convention globale de moyens en date du 11 avril 2017 ;

- autorise son président à signer la convention globale de moyens précitée ;
- décide d'attribuer à l'ATIP une contribution financière de 500 000 €, pour l'année 2019, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- approuve les termes du projet de convention de missions 2019, annexé à la présente délibération, à conclure avec l'ATIP ;
- autorise son président à signer cette convention de mission.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1122521-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 19/12/18